

DÉCRET N° 2021 – 038 DU 27 JANVIER 2021

portant nomination de monsieur **Issiakou SOULEYMANE** en qualité de Directeur général de l'Ecole des Métiers du Numérique.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2019-545 du 11 décembre 2019 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Numérique et de la Digitalisation ;
- vu** le décret n° 2020-333 du 1^{er} juillet 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle ;
- vu** le décret n° 2020-342 du 08 juillet 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- vu** le décret n° 2018-395 du 19 août 2018 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Conseil National de l'Éducation ;
- vu** le décret n° 2021-037 du 27 janvier 2021 portant création de l'Ecole des Métiers du Numérique et approbation de ses statuts ;
- sur** proposition conjointe du Ministre des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle,
- le** Conseil des Ministres entendu en ses séances du 07 octobre 2020 et du 27 janvier 2021,

DÉCRÈTE

Article premier

Monsieur **Issiakou SOULEYMANE** est nommé Directeur général de l'Ecole des Métiers du Numérique.

Article 2

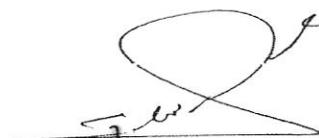
Outre sa rémunération, l'intéressé a droit aux indemnités et avantages liés à sa fonction et dont les montants sont fixés conformément au règlement financier de l'Ecole.

Article 3

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

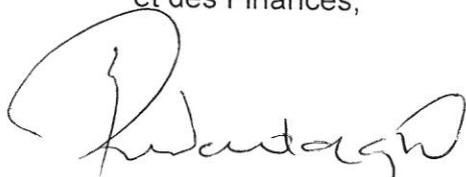
Fait à Cotonou, le 27 janvier 2021

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre des Enseignements Secondaire,
Technique et de la Formation Professionnelle,



Mahougnon KAKPO

AMPLIATIONS : PR 6 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – CES – HAAC 2 – HCJ 2 – MND 2 – MEF 2 – AUTRES MINISTERES 22 – SGG 4 – JORB 1.